

Monsieur !



La complaisante lettre que vous venez de m'adresser, ainsi que les intéressants Numéros de votre Journal me sont exactement parvenus et je m'empresse de vous en exprimer mes remerciements sincères -

Nous sommes très reconnaissants des renseignements que vous avez bien voulu vous procurer au sujet d'une somme convenable pour diriger l'instruction élémentaire et la conversation de notre fils; mais puisque'il ne s'agit préalablement que d'un engagement pour la durée de notre séjour de campagne, nous ne pouvons pas risquer les frais d'un voyage peut-être sans résultat. Quant aux appointements notre peu d'expérience à ce sujet nous empêche de prononcer d'avance une certaine et fixe somme, mais nous les reg,

trons volontiers et tout convenablement d'accord avec  
l'usage general. La jeune dame, qui nous avait  
accompagnée l'année passée et qui venait au but  
indiqué deux heures par jour, avait un honoraire  
de 20 fr par mois, hors que sous tout les rapports  
de ménage et de service elle était tenue comme membre  
de famille.

La plus grande difficulté consista seulement dans  
l'impossibilité momentanée de faire la connaissance  
directe de la personne en question. Malgré nous  
nous sommes obligés de nous résigner pour ce choix  
jusqu'au moment auquel l'entrevue décisive pourra  
avoir lieu. Car vous avouerez vous même, Monsieur,  
que des recommandations et des garanties les plus respectables  
ne pourront jamais suffisamment suppléer  
l'entrevue immédiate, tout propre à dévoiler le  
degré des sympathies mutuelles, si nécessaires à un



bon resultat. C'est sous ce rapport seulement et sans  
le moindre doute des qualites de Mlle de Caffella, que  
nous sommes forces de borner les negociations pour ce  
moment a l'expression reiterée de nos remerciements  
pour la peine, que Vous avez bien voulu Vous donner.

Concernant le reste de Votre aimable lettre je  
profiterai avec plaisir de la premiere occasion  
pour Vous être utile et agreable. Je ne peux pas  
me dispenser de Vous tirer d'une petite erreur dans  
laquelle Vous Vous trouvez en supposant l'identite  
entre Mr. le Grand Chambellan (le prince Vincent)  
et Mr. le president de la 1<sup>re</sup> Chambre (le prince  
Charles A.), tandis qu'en verite ce sont deux  
personnes differentes.

Acceptez, Monsieur, les compliments respec,  
tueux de la part de

Votre devoué serviteur

Dornau et Sain

P66.

Ant. Auerperg



Concerant le titre de ...  
pour la peine, que l'on a ...  
moment à l'égard de nos ...

parfois avec ...  
me dit que ...  
après que l'on ...  
c'est dit le ...  
et il a ...  
Charles ...

Je suis ...  
de la part de ...  
Jean ...  
800.